



10001 - Comment l'islam envisage -t- il la famille?

question

Quelle est le statut de la famille en Islam ? Quels sont les rôles des hommes, ceux des femmes et des enfants ? Et quel est le rôle de l'Islam dans le fondement, l'organisation et la protection de la famille ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Avant d'aborder le sujet du statut de la famille en Islam et le rôle de l'Islam dans son édification, son organisation et sa protection, nous devons savoir comment celle-ci se présentait avant l'Islam et comment elle est perçue en occident en notre temps.

Le statut de la famille avant l'Islam :

Avant l'Islam, la famille était fondée sur l'abus et l'injustice. Les hommes ou, plus exactement, les mâles accaparaient tout. La femme ou la fille était opprimée et humiliée. Un exemple de ce fait : lorsqu'un homme mourait et laissait derrière lui une épouse, son fils issu d'un autre mariage avait le droit avant tout autre de l'épouser. Il en faisait sa propriété et pouvait lui interdire de se remarier. Seuls les hommes héritaient puisque les femmes et les enfants n'avaient aucune part de l'héritage.

La femme, qu'elle soit mère, fille ou sœur, était considérée comme une source de honte et de déshonneur car elle pouvait être capturée et, serait source de honte et de déshonneur pour les siens. Voilà pourquoi on enterrait les filles, encore nouveau-nés, vives comme l'a révélé Allah le Très-Haut : « Annonce-t-on à l'un d'eux la naissance d'une fille, son visage se rembrunit de rage contenue. Il ne se montre plus aux gens, honteux qu'il est de cette malheureuse nouvelle. Doit-il donc la garder en la laissant vivre dans l'humiliation, ou l'enfouir sous terre ? Comme est mauvais



leur jugement ! » (Coran : 16/58)

La famille, dans son concept le plus large qui est la tribu, était fondée sur l'entraide, même quand elle avait tort, etc...

À son avènement, l'Islam a effacé tout cela et a institué les fondements de la justice et a donné à chacun son dû. Ceci profitait même au nourrisson, voir l'enfant avorté en termes de respect, d'estime et de prière de la mort.

Le statut de la famille en occident :

Celui qui observe la famille occidentale de nos jours, il la trouve précaire et vulnérable ; les parents n'ont plus aucune maîtrise sur leurs enfants, ni intellectuellement ni moralement. L'enfant a le droit d'aller là où il veut et de faire ce qui lui plait. La fille, à son tour, peut vivre ou coucher avec la personne de son choix au nom de la liberté et de la préséance de ses droits. Qu'est ce qui en a résulté ? Des familles dissolues, des enfants nés hors mariage, des pères et des mères sans prise en charge, ni protection.

Certaines personnes rationnelles disent : « Si vous voulez connaître la réalité du vécu de ces gens-là, allez visiter les prisons, les hôpitaux et les asiles des personnes âgées. Les enfants ne reconnaissent leurs pères que lors des fêtes et des cérémonies. En somme, il s'agit de montrer que la famille est en ruine chez les non-musulmans. »

Le statut attribué à la femme au sein de la famille :

Quant à l'Islam, il s'est grandement soucié d'établir des fondements de la famille afin de la protéger et d'en assurer la cohésion tout en reconnaissant à chacun de ses membres un important rôle dans la vie.

L'Islam honore la femme, qu'elle soit mère, fille ou sœur. Quant à l'honneur qui lui est attribué en tant que mère, Abou Horeira (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « Un homme s'est présenté au Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et a dit : « Ô Messenger d'Allah ! Quelle est la personne qui mérite le mieux ma compagnie ? ». Il (Bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit : «



Ta mère. ». Il a dit : « Puis qui ? ». Il (Bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit : « Ta mère. ». Il a dit : « Puis qui ? ». Il (Bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit : « Ta mère. ». Il a dit : « Puis qui ? ». Il (Bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit : « Ton père. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5626 et par Muslim : 2548).

L'Islam l'a honorée encore en tant que fille comme on le voit dans ce Hadith rapporté par Abou Saïd Al-Khoudari (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui a trois filles ou trois sœurs ou deux filles ou deux sœurs et leur réserve un bon accompagnement et les traite comme l'exige la crainte d'Allah, sera admis au Paradis. » (Rapporté par Ibn Hibbane dans son Sahih, 2/190).

L'Islam a aussi honoré la femme en tant qu'épouse d'après ce hadith rapporté par Aïcha selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui l'est pour sa famille et je suis le meilleur d'entre vous pour ma famille." (Rapporté par At-Tirmidhi : 3895).

L'Islam a donné à la femme son droit dans l'héritage et autres biens. Il lui a donné les mêmes droits que l'homme dans de nombreux domaines. A cet égard, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Les femmes sont les sœurs germaines des hommes. » (Rapporté par Abou Dawoud dans ses Sounanes : 236 à travers un Hadith d'Aïcha jugé authentique par Al-Albani dans Sahih Abou Dawoud, 216).

Le rôle de chaque membre de la famille musulmane :

L'Islam a recommandé le bon traitement de l'épouse, a donné à la femme la liberté de choisir son mari et lui a confié une grande responsabilité dans l'éducation des enfants. L'Islam a attribué au père et à la mère une grande responsabilité dans l'éducation de leurs enfants. Sous ce rapport, Abdallah Ibn Omar (Qu'Allah soit satisfait de lui) a déclaré avoir entendu le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire : « Vous êtes tous des bergers et tout Berger est responsable de son troupeau : L'imam est un berger et il est responsable de son troupeau, l'homme est un berger et il est responsable de son troupeau, la femme au foyer est une bergère et elle est responsable de son troupeau, le domestique qui s'occupe des biens de son patron est un



berger et il est responsable de son troupeau. » Ces mots, dit-il, je les ai entendus du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). (Rapporté par Al-Boukhari : 853 et par Muslim :1829).

L'Islam s'évertue à inculquer le principe de la considération et du respect pour les pères et les mères et recommande leur prise en charge et leur obéissance jusqu'à la mort. A cet égard, Allah le Très-Haut et Transcendant dit : « Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui et (marquez) de la bonté envers le père et la mère ; si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. » (Coran : 17/23).

L'Islam protège la famille dans son honneur, sa chasteté, sa pureté et sa filiation. Il encourage le mariage et interdit la mixité entre hommes et femmes. Il accorde à chaque membre de la famille un rôle important. Les père et mère doivent veiller à prendre soin des enfants et les éduquer selon les valeurs de l'Islam. Les enfants doivent écouter, obéir et respecter les droits reconnus à leurs père et mère sur une base d'affection et de glorification. La forte cohésion familiale qui en a résulté a été certifiée même par les ennemis de l'Islam.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.